

**Administration fiscale et douanière d'Estonie**  
**14 avril 2020**

**Trafic frontalier**

Tous les postes frontières sont ouverts pour le moment.

L'accès est permis au transport international de marchandises (denrées alimentaires et matériel médical) ainsi que pour les fournisseurs de services indispensables, par ex. les fournisseurs de carburant.

L'Estonie permet le transit des ressortissants nationaux étrangers en route vers leur pays d'origine, pour autant qu'ils ne présentent aucun symptôme du virus COVID-19.

Le gouvernement estonien n'a pas interdit de sortir du territoire.

Les restrictions temporaires concernant le franchissement de la frontière nationale resteront en vigueur jusqu'à l'amendement de cette décision; la situation sera évaluée au moins toutes les deux semaines.

**Carnet ATA**

L'Estonie suit les règles communes de l'Union européenne et n'a mis en oeuvre aucune mesure supplémentaire concernant les carnets ATA. Dans le cas où des marchandises sous régime d'importation temporaire ne peuvent pas être réexportées dans les délais prévus en raison de la pandémie du COVID-19, l'autorité douanière doit être informée de la nécessité de prolonger ce délai. Toutefois, dans la mesure du possible, il est recommandé de fermer le carnet ATA et de placer les marchandises couvertes par le carnet ATA sous régime d'entrepôt douanier.

Pour plus d'informations veuillez consulter:

<https://www.emta.ee/eng/business-client/customs-trade-goods/classification-customs-authorities>

<https://www.koda.ee/en>

**Procédures en matière de sécurité sanitaire**

Tous les postes frontières sont équipés de matériel de désinfection. Les contrôles aux frontières comprennent l'inspection des documents de voyage et la vérification des symptômes.

**Pour plus d'informations**

Administration fiscale et douanière: <https://www.emta.ee/eng/offices>

Administration de la Police et des gardes frontières

d'Estonie: <https://www.politsei.ee/en/instructions/emergency-situation>